

QUELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE, EN LIEN AVEC LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS POUR 2014-2020 ?

26 mai 2016 950 M€ de Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont été alloués à l'Île-de-France pour la période 2014-2020. La Région a en charge la gestion et le contrôle de 540 M€, décentralisés par l'Etat. Le Ceser encourage le Conseil régional à mettre en œuvre une véritable stratégie européenne, au service des territoires et des acteurs franciliens.

Le rapport du Ceser rappelle les éléments constitutifs de la construction européenne pour mieux appréhender la mise en place et l'évolution de la politique européenne de cohésion. Cela conduit également à en préciser les liens avec la stratégie définie par l'Union européenne pour 2010-2020, « Europe 2020 ».

MIEUX ARTICULER LES FESI AVEC LES PROGRAMMES EUROPÉENS

La stratégie « Europe 2020 » détermine les grands objectifs de l'Union européenne, dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Ils sont déclinés au moyen des différentes politiques européennes et des outils financiers qui en découlent : FESI mais aussi programmes d'action communautaire (sectoriels) ou de coopération territoriale européenne (interrégionale), voire

liés au Plan Juncker. Dans son rapport, le Ceser rappelle les enjeux européens d'intérêt régional pris en compte dans les deux programmes : opérationnel régional (FEDER-FSE) et développement rural (FEADER). Il insiste sur les articulations à développer entre les FESI et les programmes européens. L'assemblée consultative souligne également les responsabilités incombant à la Région, du fait du transfert de la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement.

FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE LA REGION

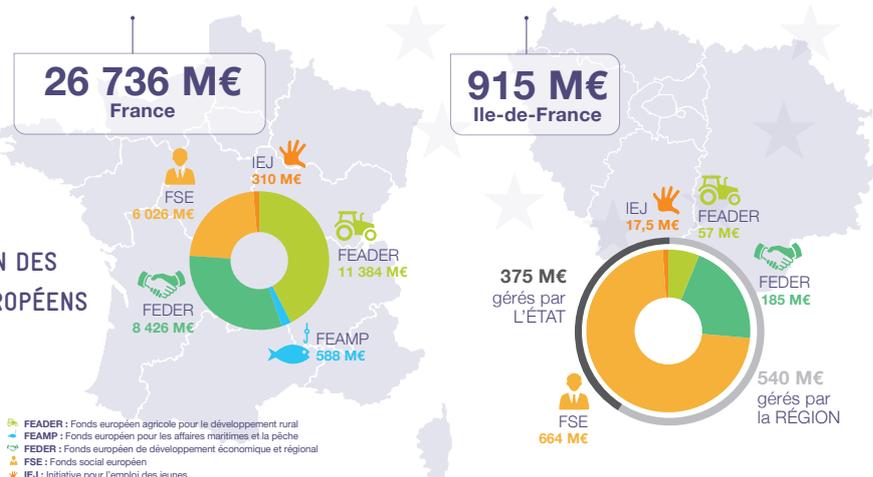
Pour mettre en place la stratégie de proximité manifestée dans son rapport-cadre de septembre 2014, la Région Ile-de-France doit faire évoluer ses modalités d'organisation fonctionnelle et budgétaire. Face aux complexités liées

à la pluralité des autorités de gestion, cette évolution est indispensable.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DES PORTEURS DE PROJETS

Jusqu'en 2015, la Région Ile-de-France a rencontré d'importantes difficultés pour assumer ses responsabilités liées à la gestion des FESI. Le Ceser a mis en évidence les préoccupations des porteurs de projets franciliens et les points sensibles manifestés. Elles impliquent la mise en place d'une doctrine régionale de simplification et de soutien aux projets, en s'appuyant sur les organismes intermédiaires. Cela nécessite notamment de développer l'information, la formation et l'accompagnement des porteurs de projets et de prévoir un dispositif pour les microprojets. ■

LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS 2014-2020



QUELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE, EN LIEN AVEC LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS POUR 2014-2020 ?

Rapport et avis présentés au nom de la commission Action européenne et internationale par René BERTAIL

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
 FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
 FEDER : Fonds européen de développement économique et régional
 FSE : Fonds social européen
 IEJ : Initiative pour l'emploi des jeunes

Source : Rapport de l'Assemblée consultative CESER - Île-de-France - 2016

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Pour mettre en œuvre une véritable stratégie européenne de nature à faire de l'Ile-de-France une région de référence en la matière, le Ceser propose au Conseil régional de :

• **MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION EUROPÉENNE**, comme l'a déjà manifesté le Conseil régional.

• **RENFORCER L'ANIMATION TERRITORIALE, L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ACTEURS FRANCILIENS :**

- mutualiser les moyens publics et parapublics existants ;
- intégrer davantage « Ile-de-France Europe », représentation de l'Ile-de-France à Bruxelles ;
- développer des relais d'information européenne ;
- favoriser le partage des bonnes pratiques ;
- créer une plate-forme d'information ;
- organiser des "Euro-séminaires" d'information des élus territoriaux, des formations internes pour les personnels de la Région et des journées de sensibilisation à la dimension européenne pour les jeunes Franciliens.

• **DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS**, de manière directe, par les services de la Région, notamment par l'ingénierie de projet et d'appui territorial, mais surtout en s'appuyant sur les capacités d'organismes intermédiaires (en renforçant leur dotation en gestion déléguée). Il s'agit également de prévoir un dispositif de coordination entre les domaines d'innovation de la « Stratégie de spécialisation intelligente » (S3) soutenus par les FESI et le programme "Horizon 2020".

• **ÉTABLIR UNE DOCTRINE RÉGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS :**

- mettre en place un fonds de trésorerie en recourant au principe de proportionnalité ;
- élaborer un nouveau système de contrôle francilien ;
- favoriser des relations de confiance et de délégation ;
- veiller à ne pas modifier en cours de programmation les règles de contrôle ;
- élaborer un dispositif de soutien aux micro-projets.

• **FAIRE FACE AUX IMPÉRATIFS LIÉS À L'AUTORITÉ DE GESTION :**

- dégager des moyens humains et financiers adaptés pour éviter un dégageement d'office ;
- renforcer les services en charge des missions de l'autorité de gestion, avec l'assistance technique ;
- simplifier les lignes de partage entre autorités de gestion ;
- créer des comités de pilotage dit "ad hoc" pour chacune des évaluations prévues au titre du Programme opérationnel régional (POR).

• **ACCROÎTRE LES CAPACITÉS À AGIR DE LA RÉGION,**

- en créant des instances transversales de concertation européenne et une grande direction des Affaires européennes rattachée à la Direction générale des services ;
- en améliorant la lisibilité budgétaire des financements européens ;
- en utilisant au mieux les instruments du Plan Juncker ;
- en s'enrichissant des exemples de bonnes pratiques d'autres régions et en envisageant une évolution des priorités thématiques du Programme opérationnel régional (POR) à mi-parcours, pour être reconnue comme autorité de gestion de tous les FESI après 2020.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Philippe Trolliet - tél. : 01 53 85 65 93 - philippe.trolliet@iledefrance.fr